



Conseil économique et social

Distr. limitée
15 octobre 2001
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2001

10-14 décembre 2001

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation concernant le financement d'un programme de pays de courte durée**

République fédérative de Yougoslavie

Résumé

Le présent document contient une recommandation concernant le financement, au moyen de ressources ordinaires et d'autres ressources du programme de la République fédérative de Yougoslavie, y compris la province du Kosovo sous l'administration intérimaire des Nations Unies. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver le montant de 2 112 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 36 000 000 dollars provenant d'autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période de 2002 à 2004.

* E/ICEF/2001/12.

** Les chiffres figurant dans le présent document sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme fin 2000. Ils figureront dans le récapitulatif des engagements recommandés en 2001 pour les programmes à financer par prélèvement sur les ressources ordinaires et à l'aide d'autres ressources (E/ICEF/2001/P/L.73).



Données de base^a**(1999, sauf indication contraire)**

| | |
|--|--------------|
| Nombre d'enfants millions, 0 à 18 ans) | 2,7 |
| Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (2000) (pour 1 000 naissances vivantes) | 20 |
| Taux de mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes (2000) | 17 |
| Insuffisance pondérale (pourcentage, légère et grave) (2000) | 2 |
| Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (1996) | 10 |
| Taux d'alphabétisation (pourcentage, hommes/femmes) (2000) | 99/97 |
| Taux d'inscription dans l'enseignement primaire (% net, garçons/filles) (2000) | 98/97 |
| Enfant atteignant la cinquième année de l'enseignement primaire (%) (1994) | 100 |
| Accès à l'eau potable (pourcentage) (2000) | 98 |
| Vaccins du PEV financés par le Gouvernement (%) (1997) | 100 |
| PNB par habitant (dollars É.-U.) | ^b |
| Enfants de 1 an (%) vaccinés contre : | |
| La tuberculose | 99 % |
| La diphtérie, la coqueluche et le tétanos | 94 % |
| La rougeole | 84 % |
| La poliomyélite | 98 % |
| Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos | .. |

^a Extraites de la publication "Progress since the World Summit for Children: A statistical Review", publiée comme supplément au rapport du Secrétaire général « Nous les enfants, examen de fin de décennie de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants » (A/S-27/3/3). Ces données pourraient par conséquent différer de celles contenues dans le présent document.

^b Estimé être celui de pays à revenu intermédiaire inférieur (756-2995 dollars)

Situation des enfants et des femmes

1. Dix ans de guerre, de sanctions et de crises économiques ont entraîné un déclin marqué du niveau de vie en République fédérative de Yougoslavie. Bien qu'il soit impossible d'obtenir des chiffres précis, selon les estimations, un quart de la population vit dans la misère. Le produit intérieur brut par habitant a baissé de 43,1 % depuis 1990. Le pays a réalisé 13 des objectifs quantifiables fixés pour la fin de la décennie, notamment les objectifs relatifs à la mortalité infantile, à la vaccination, à l'éducation ainsi qu'à l'eau et l'assainissement. Toutefois, la qualité des services sociaux se détériore et d'immenses défis subsistent pour relever l'économie et le secteur public de la Serbie proprement dite et du Monténégro. L'objectif relatif à la malnutrition non seulement n'a pas été réalisé, mais celle-ci a augmenté durant les dernières années de la décennie. En outre, la Serbie et le Monténégro continuent d'être marqués par des tensions ethniques et politiques

2. La province du Kosovo, sous l'administration intérimaire des Nations Unies en application de la résolution 1244 du Conseil de sécurité (1999), demeure politiquement fragile tandis que les contraintes budgétaires limitent les dépenses dans le secteur social de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(MINUK). La promotion de la coexistence interethnique est un principe directeur de la MINUK. Néanmoins, la probabilité d'un proche retour de quelque 220 000 Serbes du Kosovo qui ont fui la province vers le milieu de l'année 1999 suite au départ des forces armées yougoslaves et aux représailles consécutives des extrémistes, demeure problématique. Les violations des droits de l'homme à l'encontre des minorités, y compris les enfants, l'anarchie générale et la criminalité continuent de prévaloir. La ville de Mitrovica reste toujours divisée sur le plan ethnique, et les trois municipalités du Nord, composées d'une majorité de Serbes du Kosovo, ont montré peu d'empressement à collaborer avec l'administration de la MINUK. Les Serbes du Kosovo et les Roms restés ailleurs dans la province ainsi que les Albanais du Kosovo qui sont restés dans les trois municipalités du Nord vivent dans des enclaves sous la protection de la Force de paix du Kosovo sous l'égide de l'OTAN. Les déplacements pour se rendre au marché ou dans d'autres lieux publics s'effectuent, lorsque que c'est possible, sous escorte armée.

3. La viabilité à long terme des services de vaccination systématique en Serbie et au Monténégro demeure une préoccupation en dépit d'une couverture vaccinale élevée. Les établissements des services sociaux ne sont ni respectueux des enfants ni axés sur la demande. De plus, la carence de données ventilées limite la prestation ciblée des services. L'état nutritionnel des femmes s'est également détérioré, caractérisé notamment par des taux élevés d'anémie ferriprive (26,7 % des femmes âgées de 15 à 49 ans sont anémiques). Les parents, surchargés de travail, n'ont pas le temps nécessaire pour s'occuper de façon appropriée de leurs enfants, et 42 % des mères sont incapables de reconnaître au moins deux symptômes de maladie chez l'enfant. Le taux d'allaitement maternel exclusif est un des plus bas au monde (10,6 %). Le recours à l'avortement comme méthode de contrôle des naissances est généralisé; en 1995, on comptait en Serbie 69 interruptions volontaires de grossesse pour 100 naissances vivantes.

4. Le Kosovo a toujours été considéré comme l'une des régions les moins développées de l'ex-Yougoslavie. Dans les années 90, il a souffert de stagnation économique, et la majorité de la population albanaise a souffert de discrimination économique et sociale et d'exclusion. Selon les estimations, les taux de mortalité infantile et périnatale s'élèvent respectivement à 35 et 30 pour 1000 naissances suivantes en raison de services prénatals et néonataux inadéquats, et 9,4 % des enfants de moins de cinq ans accusent un retard de croissance. Seulement 15 % des enfants ont accès à l'eau potable. Les infections respiratoires aiguës et la diarrhée figurent parmi les principales causes de morbidité dans le premier âge, la diarrhée étant notamment imputable à la mauvaise qualité de l'eau. La couverture vaccinale de trois doses du triple vaccin antidiphtérique, anticoquelucheux et antitétanique s'est élevée à 90 % bien qu'il subsiste des zones de faible couverture vaccinale. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime le taux de mortalité maternelle à 40 pour 100 000 naissances vivantes avec seulement 81 % des accouchements opérés par un personnel qualifié. La couverture des soins prénatals n'est que de 67 %.

5. Seulement 31 % des enfants âgés de 36 à 59 mois en Serbie et au Monténégro suivent une éducation préscolaire. De plus, sa qualité s'est détériorée. La priorité accordée autrefois aux soins institutionnels a eu pour effet de ne pas donner l'occasion aux parents d'acquérir les notions requises en puériculture. Selon les estimations, 80 % des enfants Roms ne terminent pas l'enseignement primaire et 50 % des enfants en zones rurales et de familles déplacées ne fréquentent pas l'école de façon régulière. La majorité des enfants ne participe pas activement au processus d'appren-

tissage. Le taux brut de passage à l'école secondaire est de 65 % et le taux d'abandon scolaire y est de 30 %, principalement le fait des enfants les plus pauvres. La plupart des élèves n'ont pas accès à la formation professionnelle car ce volet de l'enseignement s'est fortement détérioré depuis la transition.

6. La population du Kosovo a le plus grand pourcentage de jeunes en Europe orientale. Selon les estimations, la moitié de la population est âgée de moins de 25 ans. Près de 17 % des jeunes seraient analphabètes, grevant ainsi leurs possibilités futures de trouver un emploi qualifié. L'accès à une éducation préscolaire et scolaire de qualité est limité, en particulier pour les filles et les enfants des minorités. La couverture de l'éducation préscolaire est inférieure à 3 % tandis que le taux net d'inscription à l'enseignement primaire est de 92 %. Les taux de déperdition scolaire sont beaucoup plus élevés chez les filles dans les dernières années du primaire; dans les zones rurales, moins de 29 % des filles achèvent leurs études secondaires en comparaison de 61 % chez les garçons. Les facteurs contribuant au faible taux de rétention scolaire des filles comprennent notamment les méthodes d'enseignement et le programme scolaire, toutefois des recherches et une analyse seront nécessaires pour une programmation adéquatement ciblée.

7. En Serbie et au Monténégro, selon les rapports qui ont été établis, 65 % des garçons et 30 % des filles ont des relations sexuelles avant l'âge de 16 ans. En l'absence d'une éducation sexuelle continue à l'école et de services en matière de santé de la reproduction respectueux des jeunes, ces derniers se trouvent confrontés à des risques multiples. Près de 23 % des enfants âgés de 11 à 15 ans fument régulièrement en Serbie et au Monténégro, et l'on y compte un grand nombre de toxicomanes par voie intraveineuse. Les facteurs associés au risque de VIH/sida parmi les adolescents au Kosovo sont notamment le faible recours aux préservatifs, un taux élevé de toxicomanie par voie intraveineuse ainsi que des connaissances inexactes à propos du VIH (15 % seulement des filles âgées de 15 à 19 ans connaissent trois méthodes de prévention de la transmission du VIH). Les adolescents qui ne fréquentent pas l'école trouvent peu de possibilités d'emploi. L'ampleur de leur participation dans des activités illicites, notamment le commerce, l'acquisition ou l'emploi d'armes légères, n'a pas encore été étudié de façon adéquate.

8. Les données relatives aux enfants vulnérables ne sont pas systématiquement récoltées en Serbie et au Monténégro. En général, les mauvais traitements infligés aux enfants ne sont ni déclarés ni empêchés. Les enfants qui ont besoin d'une protection spéciale sont souvent placés dans des institutions et les programmes d'appui communautaire ou familial sont inadéquats. Le taux de délinquance juvénile a augmenté et les centres de services sociaux ont des pouvoirs discrétionnaires en matière de mesures correctives. Il existe peu de services au Kosovo pour les enfants et les femmes requérant des mesures de protection spéciale. Les jeunes sont particulièrement vulnérables dans cette province soumise à des changements rapides, où la criminalité, la traite des femmes et des filles au profit de l'industrie du sexe ainsi que la toxicomanie constituent des sujets de préoccupation croissante. Les systèmes de contrôle, de déclaration et d'aiguillage vers les services compétents sont faibles ou inexistants. De façon générale, la République fédérative de Yougoslavie est devenue à la fois un important lieu de passage et de destination de la traite des jeunes filles et des enfants en vue de leur exploitation sexuelle à des fins commerciales. L'instabilité politique de l'ex-République yougoslave de Macédoine a entraîné d'importants flux de réfugiés en direction de la République fédérative de Yougoslavie, principalement au Kosovo et en Serbie du Sud, non sans conséquences sur les services et les

capacités déjà faibles de satisfaire les besoins des enfants et des femmes dans le pays tout en entraînant une réaffectation de ressources en faveur des besoins humanitaires de ces réfugiés.

Coopération au programme, 1999-2001

9. En raison de la crise de 1999 au Kosovo, le programme de coopération de la République fédérative de Yougoslavie pour la période 1999-2001 (E/ICEF/1998/P/L.37) a fait place à une série d'appels globaux interinstitutions de contributions d'urgence. De façon générale, conformément au cadre de programmation de la recommandation concernant le programme de pays, les appels ont mis l'accent sur les personnes déplacées à l'intérieur du territoire et sur les réfugiés. En Serbie et au Monténégro, tout en répondant aux besoins humanitaires d'urgence, l'UNICEF s'est également attaqué aux problèmes à l'origine de la crise et a aidé à faciliter le passage d'une situation d'urgence au relèvement et au développement. Dans le cadre de cette double approche, l'UNICEF a fourni une assistance à la fois essentielle est vitale aux collectivités où s'était établi un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées. Cette assistance a porté sur des fournitures essentielles, du matériel pour les institutions sociales, le soutien psychosocial et les services de santé et de nutrition. En hiver, l'UNICEF a fourni des combustibles et des vêtements aux groupes vulnérables dans les maternités, les établissements scolaires et les jardins d'enfants. Une assistance à plus long terme et un appui au renforcement des capacités ont également été donnés afin d'assurer que les services de base dans les domaines de la santé, de l'éducation et des affaires sociales soient à même d'absorber l'afflux de nouveaux cas tout en veillant à ce que ces services deviennent plus durables et plus respectueux des enfants. L'UNICEF a également appuyé des innovations telles que l'introduction de l'éducation à la paix et à la tolérance, les méthodes d'apprentissage actif dans les écoles et la formation du personnel infirmier donnant des soins à domicile.

10. En juin 1999, l'UNICEF est revenu au Kosovo dans le but d'appuyer la MINUK et les collectivités locales à restaurer les capacités requises pour la réalisation des droits de l'enfant. Doté de 55 millions de dollars pour les secours d'urgence, l'UNICEF a principalement concentré ses activités dans les domaines de la sensibilisation au danger des mines, à la protection des enfants, à la santé maternelle et infantile, à la reconstruction des écoles ainsi qu'à l'amélioration de l'assainissement. L'UNICEF a été à la tête des activités initiales de la MINUK dans le secteur de l'éducation et a contribué au retour des enfants dans les écoles primaires en y appuyant les travaux de remise en état nécessaires ainsi que leur isolation en vue de l'hiver. L'UNICEF a également fourni du mobilier, des matériels pédagogiques ainsi que 3,2 millions de manuels scolaires. La redynamisation des services de vaccination systématique, l'approvisionnement en médicaments pour les soins d'urgence, la reconstruction des établissements sanitaires et l'introduction de la prise en charge intégrée des maladies des enfants ainsi que le programme des soins essentiels à donner au nouveau-né ont constitué la plus grande partie des secours d'urgence en matière de santé. La reconstruction de plus de 22 écoles desservant 6 600 à enfants, la remise en état de 35 écoles pilotes et l'amélioration de l'accès à l'eau potable et des installations sanitaires dont plus de 85 écoles desservant environ 50 000 enfants seront achevées d'ici à la fin 2001. L'UNICEF est l'organisme chef de file pour ce qui est de la réforme des programmes scolaires et du développement du jeune enfant. Le

Fonds a promu une éducation centrée sur l'enfant dans 35 écoles pilotes. Il a également joué un rôle de premier plan dans la remise en état du système de protection sociale sur l'ensemble du territoire et a appuyé les services et l'élaboration d'une législation en vue de renforcer la protection des groupes les plus vulnérables, notamment la rédaction d'un nouveau code de la justice pour mineurs, des réglementations relatives à la violence au foyer et à la traite. Conjointement avec le Département de la jeunesse de la MINUK, l'UNICEF a fait entreprendre une analyse sur la situation des jeunes qui a contribué à l'élaboration des politiques dans ce domaine. Depuis 2001, l'approche globale en République fédérative de Yougoslavie a associé les secours d'urgence aux activités à plus long terme visant à réformer les services de base.

Enseignements tirés

11. Les enseignements tirés en Serbie et au Monténégro ont mis en évidence la valeur des investissements dans les réseaux de partenaires et de professionnels, et de leur mise en contact avec des approches novatrices menées à l'échelon local pour faire progresser une réforme plus approfondie des politiques sociales. En vue d'assurer un contrôle adéquat du respect de la Convention relative aux droits de l'enfant, davantage doit encore être fait pour intégrer et renforcer les systèmes d'information dans le secteur social. Afin de compléter les ressources de l'État consacrées à la prestation de services destinés aux enfants, une plus grande participation du secteur privé et de la société civile devrait être promue et encouragée. Les principes directeurs de la Convention, celui de la non-discrimination et celui de l'intérêt supérieur de l'enfant, doivent être incorporés dans toutes les stratégies et dans toutes les activités afin d'assurer que les services sociaux soient intégrés et respectueux des enfants et des bénéficiaires.

12. L'évaluation menée par le Département de la coopération internationale du Royaume-Uni et par le Programme des secours d'urgence de l'UNICEF au Kosovo a noté que l'UNICEF était un partenaire crucial pour une action humanitaire élargie, en particulier en ce qui concerne l'éducation et la promotion des droits de l'enfant. Néanmoins, il a considéré que la contribution de l'UNICEF a été entravée par des faiblesses opérationnelles en matière de planification des secours d'urgence en cas de catastrophe et par la mise à disposition tardive des ressources humaines appropriées et de l'appui logistique. En 2000, des efforts particuliers ont été faits pour recruter du personnel supplémentaire expérimenté pour assumer des fonctions clés. En termes de programmation, dans le contexte de la situation sans précédent d'un territoire administré par l'Organisation des Nations Unies, l'UNICEF s'est trouvé dans l'obligation d'assumer pendant une période limitée des activités de projets et d'élaboration de politiques dépassant le cadre des approches conventionnelles.

Coopération recommandée au programme

Montant estimatif des dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 2002 | 2003 | 2004 | Total |
|--|-----------------|-----------------|----------------|-----------------|
| Ressources ordinaires | | | | |
| Développement du jeune enfant | 62,5 | 61,0 | 59,0 | 182,5 |
| Accès à une éducation de qualité | 62,5 | 61,0 | 59,0 | 182,5 |
| Santé, développement et participation des jeunes | 62,5 | 61,0 | 59,0 | 182,5 |
| Protection de l'enfant | 62,5 | 61,0 | 59,0 | 182,5 |
| Coûts intersectoriels | 454,0 | 460,0 | 468,0 | 1 382,0 |
| Total partiel | 704,0 | 704,0 | 704,0 | 2 112,0 |
| Autres ressources | | | | |
| Développement du jeune enfant | 3 423,5 | 2 670,0 | 1 600,0 | 7 693,5 |
| Accès à une éducation de qualité | 5 173,5 | 3 740,0 | 2 800,0 | 11 713,5 |
| Santé, développement et participation des jeunes | 1 723,5 | 1 600,0 | 1 300,0 | 4 623,5 |
| Protection de l'enfant | 2 573,5 | 2 290,0 | 1 800,0 | 6 663,5 |
| Coûts intersectoriels | 2 106,0 | 1 700,0 | 1 500,0 | 5 306,0 |
| Total partiel | 15 000,0 | 12 000,0 | 9 000,0 | 36 000,0 |
| Total | 15 704,0 | 12 704,0 | 9 704,0 | 38 112,0 |

Processus d'élaboration du programme

13. L'examen quinquennal (1990-2000) des droits de l'enfant et l'enquête en grappes à indicateurs multiples effectuée en Serbie et au Monténégro ont fourni les bases du projet de planification établi avec les partenaires nationaux à l'échelon des Républiques et de la réunion de stratégie au niveau national, avec la participation du personnel du bureau de l'UNICEF de Pristina. Les partenaires nationaux ont accueilli avec satisfaction l'approche fondée sur les cycles de vie qu'ils considèrent appropriée et conforme aux stratégies nationales en faveur des enfants. La stratégie du Kosovo, élaborée en consultation avec la MINUK, s'appuie sur les résultats du rapport de fin de décennie, sur l'analyse de la situation des enfants et des femmes ainsi que sur l'évaluation commune des Nations Unies pour le Kosovo. La communauté des donateurs a été consultée lors de l'élaboration du programme, y compris sur la préparation aux situations d'urgence.

Objectifs et stratégies

14. Dans le cadre général de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le programme vise à assurer que les droits de tous les enfants soient pleinement respectés et fassent l'objet d'un suivi. Les principaux objectifs du pro-

gramme sont : a) améliorer les services sociaux et habiliter les familles en développant leurs connaissances et compétences pour leur donner les moyens d'assurer que les nourrissons et les enfants soient sains, sécurisés sur le plan émotionnel et en mesure de suivre un enseignement dans un environnement sûr; b) contribuer à l'accès universel à une éducation formelle ou informelle de qualité et diminuer les taux de déperdition scolaire, particulièrement des filles et des minorités; c) développer chez les enfants les compétences psychosociales nécessaires pour devenir des citoyens en bonne santé, actifs et responsables; et d) contribuer à la réforme des politiques et de la législation relative aux enfants qui ont besoin d'une protection spéciale et mettre en place des alternatives axées sur la famille.

Liens avec les priorités nationales et internationales

15. Le programme est conforme aux priorités mondiales en émergence de l'UNICEF. Il complétera les efforts du Gouvernement, de la communauté des donateurs et d'autres partenaires pour élaborer un plan stratégique de développement de la République fédérative de Yougoslavie. Au Kosovo, l'UNICEF harmonise ses programmes avec la planification des activités de la MINUK, notamment son plan d'investissement 2001-2003.

Stratégie du programme

16. Le programme 2002-2004 se fondera sur une approche axée sur les droits et les cycles de vie pour obtenir des résultats axés sur les enfants. La stratégie du programme visera à renforcer et à développer les capacités nationales pour concevoir et prester des services respectueux des enfants, s'appuyant sur la participation des familles, des collectivités et des organisations de la société civile. Les stratégies de communication et de mobilisation sociale encourageront les changements de comportement et l'utilisation des services disponibles. Le plaidoyer en faveur de politiques axées sur les enfants sera promu au moyen d'un système global de suivi du respect des droits de l'enfant. La participation des enfants sera promue en vue d'assurer que les enfants et les jeunes soient consultés sur les décisions qui les concernent. Les partenariats forgés au Kosovo avec la MINUK, les organismes des Nations Unies et avec les organisations non gouvernementales (ONG) seront utilisés dans les activités de plaidoyer en faveur de meilleures politiques et d'une législation appropriée. Bien que l'appui de l'UNICEF à la prestation des services diminuera de façon progressive, il n'en restera pas moins une part essentielle de l'assistance accordée à la MINUK, notamment dans le domaine social en attendant que des ressources budgétaires soient dégagées pour les services de protection de l'enfance. La recherche et les projets pilotes novateurs bénéficieront également d'un appui. La planification en cas de catastrophe et la préparation aux situations d'urgence permettront une intervention rapide le cas échéant.

Développement du jeune enfant

17. Le programme appuiera, en Serbie et au Monténégro, le processus de réforme du secteur social et visera à faire bénéficier les femmes de soins de santé de grande qualité et d'une assistance à domicile durant la grossesse, l'accouchement et l'allai-

tement. Un appui sera accordé aux familles afin d'assurer un bon départ pour la vie à tous les enfants, la reconnaissance des avantages de l'allaitement maternel, la prévention de troubles nutritionnels, la stimulation précoce et le développement psychosocial et cognitif. Cette approche permettra une prévention efficace et un traitement à domicile des maladies des enfants ainsi qu'une prévention des accidents et des morts accidentelles. Ce programme renforcera le rendement et l'efficacité du programme élargi de vaccination de manière à maintenir durablement la couverture vaccinale et appuiera les capacités du système de santé pour fournir des services universels de prise en charge intégrée des maladies des enfants, y compris les capacités de desservir les groupes vulnérables. Une augmentation de la couverture des services préscolaires sous diverses formes pour les enfants âgés de trois à six ans ainsi que l'accès des filles à l'enseignement initial seront promus, selon que le besoin. Une stratégie de protection portera sur la prévention des mauvais traitements physiques ou sexuels ainsi que la violence psychologique.

18. Au Kosovo, le programme portera sur la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles et infantiles, la nutrition et un meilleur développement psychosocial et cognitif. L'UNICEF s'efforcera de promouvoir la mise en oeuvre à l'échelle nationale de politiques et de programmes intersectoriels en faveur du développement du jeune enfant. Une intervention clef au bénéfice des enfants de 0 à 3 ans consistera à étendre la formation en matière de prise en charge intégrée des maladies des enfants à tous les agents sanitaires et d'y inclure un volet sur les pratiques essentielles en puériculture. L'UNICEF appuiera la promotion de la santé et la formation des agents sanitaires afin d'améliorer et d'étendre la couverture des soins anténatals et périnatals. La vaccination systématique sera renforcée dans les zones à basse couverture vaccinale ce qui permettra d'atteindre les collectivités pour promouvoir la santé et les notions essentielles de puériculture. L'initiative des hôpitaux amis des bébés sera étendue à tous les hôpitaux et contrôlera l'observation du code international de commercialisation des substituts du lait maternel. L'UNICEF fera conjointement des plaidoyers avec la MINUK en faveur de l'adoption de politiques et de programmes sur les carences en micronutriments, notamment la iodation du sel, les apports en fer et l'enrichissement des produits alimentaires.

19. **Accès à une éducation de qualité.** En Serbie et au Monténégro, dans le cadre du processus de réforme, le programme contribuera à l'accès universel à une éducation de base de qualité, en particulier pour les enfants des ménages pauvres et des groupes minoritaires, ainsi que pour les enfants déplacés et handicapés. Grâce à un appui actif à la décentralisation, les écoles seront plus conviviales à l'égard des enfants et plus ouvertes aux familles et aux collectivités. Un système d'information pour la gestion avec des données ventilées sera créé pour déterminer les disparités et élaborer des programmes ciblés pour desservir les groupes et les zones sous-privilegiés. Les activités de renforcement des capacités appuieront le système éducatif afin de promouvoir les valeurs démocratiques, les droits de l'homme, des modes de vie sains, l'intégration sociale et la paix. La participation des enfants, la créativité et la confiance en soi seront encouragés et les méthodes d'enseignement et d'apprentissage actifs axées sur l'enfant seront perfectionnées. Des activités de plaidoyer seront menées en faveur de conditions d'éducation favorables aux enfants et aux enseignants, ainsi que de la formation professionnelle pour ceux qui n'ont pas eu la possibilité de suivre l'enseignement de base.

20. Au Kosovo, l'UNICEF cherchera à réduire le taux d'abandon scolaire des filles dans l'enseignement primaire et secondaire tout en améliorant la qualité et la perti-

nence de l'éducation à l'école et hors de l'école. Ces activités comprendront notamment l'élaboration d'un nouveau programme scolaire, l'adoption d'un programme à stratégies multiples pour le développement du jeune enfant, l'amélioration de l'enseignement et la mise en oeuvre de formes alternatives d'éducation, en particulier pour les filles. Des recherches seront menées sur les causes du taux élevé d'abandon scolaire des filles dans le secondaire ainsi qu'en zones rurales. Dans les écoles pilotes, l'UNICEF cherchera à démontrer l'impact sur l'apprentissage d'un environnement ami des enfants et socialement incluant pour ensuite plaider en faveur de son adoption dans l'ensemble du pays. L'insertion du développement de compétence psychosociales et du règlement des différends dans le programme scolaire ainsi que des politiques de santé scolaire, une éducation sanitaire et des services de santé et de nutrition sont autant de mesures qui permettront d'améliorer et l'état de santé et le bien-être des enfants d'âge scolaire.

21. **Santé, développement, et participation des jeunes.** En Serbie et au Monténégro, le volet mobilisation sociale visera à appuyer les changements de comportement et à créer un environnement favorable à la participation active des jeunes. Les activités de plaidoyer de l'UNICEF seront menées en faveur de l'élaboration d'une politique nationale pour les jeunes tout en favorisant le développement d'organisations de la société civile axées sur la participation des jeunes. Il a été prévu de développer des services sociaux amis des jeunes (conseils et contacts) pour leur donner les moyens d'avoir des modes de vie sains, de pratiquer le contrôle des naissances, d'éviter les maladies sexuellement transmissibles, le VIH/sida et la toxicomanie grâce à l'information et à l'acquisition de compétences. Le programme visera aussi à donner une « dernière chance » en matière d'éducation aux jeunes dans des situations à haut risque.

22. Au Kosovo, l'UNICEF appuiera la MINUK ainsi que d'autres partenaires pour élaborer des politiques et des programmes efficaces en faveur des adolescents. La prévention du VIH /sida sera fondée sur des recherches comportementales et sur l'élaboration de stratégies de communication visant à promouvoir des comportements sans risque auprès des jeunes, en particulier dans le domaine de la sexualité et dans celui des drogues. L'UNICEF plaidera pour des politiques et des services sanitaires amis des jeunes. Des recherches seront entreprises sur la participation des adolescents dans les activités illicites, notamment le commerce des armes légères et la traite des femmes et des filles. Dans des zones choisies de minorités, un appui sera fourni à la planification communautaire en vue de donner aux adolescents les compétences nécessaires pour évaluer, analyser et mettre en oeuvre des solutions concrètes dans le domaine de l'accès aux équipements de loisirs.

23. **Protection de l'enfant.** En Serbie et au Monténégro, le programme appuiera le processus général de réforme du secteur social du pays, en mettant l'accent sur la protection de l'enfant et les violations des droits de l'enfant telles que les mauvais traitements, la privation de soins, l'absence de procédures régulières pour les enfants en conflit avec la loi, l'abandon, les handicaps, la participation des enfants dans les conflits armés et la discrimination. Le programme appuiera l'amélioration du réseau des centres sociaux existants tout en encourageant des approches communautaires et familiales en vue d'offrir aux enfants un plus grand nombre de possibilités d'intégration sociale. Le programme appuiera également la réforme de la justice pour mineurs et s'efforcera de promouvoir des partenariats durables entre le Gouvernement national, les autorités locales et les ONG pour développer, coordonner et fournir des services plus efficaces.

24. Au Kosovo, l'UNICEF appuiera des politiques et des programmes efficaces de protection de l'enfant. L'UNICEF aidera la MINUK à mettre en place des centres sociaux, en renforcer les capacités et veillera à ce que les règlements de la MINUK soient en conformité avec la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres instruments. L'UNICEF mobilisera des groupes de la société civile en faveur d'approches préventives et non institutionnelles en matière de protection de l'enfant. Grâce à la recherche, aux projets pilotes et l'assistance technique, les programmes apporteront une aide aux enfants privés de soins parentaux, maltraités, abandonnés, handicapés ou en conflit avec la loi.

25. **Les coûts intersectoriels** ont trait aux coûts des administrateurs de programmes hors classe, au personnel opérationnel ainsi qu'au personnel d'appui et aux frais de fonctionnement des bureaux de l'UNICEF à Belgrade, à Pristina et à ceux du sous-bureau situé à Podgorica. Ils comprendront également des ressources destinées au suivi, à l'évaluation et aux activités de plaidoyer.

Suivi et évaluation

26. L'UNICEF élaborera et mettra en oeuvre un plan intégré de communication ainsi qu'un plan intégré de recherche, de suivi et évaluation pour renforcer les fonctions de plaidoyer et de contrôle du respect des droits de l'enfant. L'UNICEF appuiera la création d'un système indépendant de contrôle à cet effet qui contribuera à l'analyse de la situation en cours, au processus d'établissement des rapports sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi qu'aux activités du médiateur. L'UNICEF créera un plan de contrôle axé sur les résultats qui permettra de gérer efficacement le projet et de rendre compte des ressources allouées grâce à un suivi permanent des réalisations et à une évaluation d'impact de l'assistance apportée par l'UNICEF. L'utilisation de données ventilées contribuera au suivi permanent de la situation des enfants les plus sous-privilegiés. L'intégration de l'égalité entre les sexes sera assurée grâce à l'élaboration d'indicateurs sexospécifiques et à l'incorporation de l'analyse sexospécifique à tous les stades de la recherche, du suivi et de l'évaluation. Au Kosovo, durant la première année du programme, l'accent sera mis avant tout sur l'obtention de données de base complètes.

Collaboration avec les autres partenaires

27. L'UNICEF maintiendra une étroite collaboration avec des autres organismes du système des Nations Unies, y compris la MINUK et assurera un échange continu d'informations à propos des stratégies avec d'autres institutions multilatérales telles que la Banque mondiale, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Agence européenne pour la reconstruction. Les activités de coopération seront poursuivies avec la société civile par le biais notamment des ONG internationales et locales à la fois pour la prestation de services de qualité et en tant que modèles pour la réforme des politiques. Au titre de son rôle d'organisme chef de file au Kosovo, l'UNICEF veillera à la mise en oeuvre d'approches communes dans les domaines du développement du jeune enfant et de la réforme de l'éducation et collaborera étroitement avec l'OMS dans le secteur de la santé. Dans l'ensemble de la République fédérative de Yougoslavie, l'UNICEF est un membre actif des groupes thématiques du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida, et travaillera en étroite collaboration avec les partenaires dans les domaines de la justice pour mi-

neurs et des enfants à risque. Les partenariats seront également élargis en 2002 à l'occasion du processus d'appel global interinstitutions des Nations Unies pour la mise en oeuvre d'un projet d'installations sanitaires dans les écoles et d'éducation sanitaire au Kosovo.

Gestion du programme

28. Le Représentant spécial de l'UNICEF pour la zone des Balkans fournira une assistance dans les domaines de la coordination et la supervision au Représentant adjoint et à l'équipe de gestion de pays à Belgrade et à Podgorica pour gérer le programme en Serbie et au Monténégro ainsi qu'au responsable du bureau et à l'équipe de gestion du Kosovo à Pristina pour gérer le programme au Kosovo. Le bureau de zone des Balkans qui sera situé à Belgrade à partir de 2002, fournira un appui aux équipes de pays de l'UNICEF en République fédérative de Yougoslavie ainsi qu'en Bosnie-Herzégovine et ex-République yougoslave de Macédoine dans les domaines de l'élaboration des politiques et des programmes, de la liaison avec les donateurs, avec les médias, la sécurité et la préparation aux secours d'urgence. Le Représentant spécial est également le point de contact principal de l'UNICEF pour la coopération et avec le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

Acronymes

| | |
|-------|--|
| MINUK | Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo |
| OMS | Organisation mondiale de la santé |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| PEV | Programme élargi de vaccination |
| PNB | Produit national brut |
| SIDA | Syndrome d'immunodéficience acquise |
| TTM5 | Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans |
| VIH | Virus de l'immunodéficience humaine |

Tableau

Postes et dépenses de personnel dans le budget-programme

Pays : République fédérative de Yougoslavie
 Programme : 2002-2004

| Sections/Domains du programme et source de financement | Budget-programme | | | Postes ^a | | | | | | | Dépenses de personnel ^b | | | | | |
|--|------------------|-----------|------------------|---------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|------------------------------------|----------|----------|----------------|----------------|----------------|
| | RO | AR | Total | D.2/L.7 | D.1/L.6 | P/L.5 | P/L.4 | P/L.3 | P/L.2 | AI | AN | SG | Total | AI | Locaux | Total |
| Ressources ordinaires | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Santé, développement et participation des jeunes | 108 000 | | 108 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Développement du jeune enfant | 108 000 | | 108 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Accès à l'éducation | 108 000 | | 108 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Protection de l'enfant | 108 000 | | 108 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Coûts intersectoriels | 780 000 | | 780 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 2 | 4 | 302 516 | 237 956 | 540 472 |
| Total RO | 1 212 000 | | 1 212 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 2 | 4 | 302 516 | 237 956 | 540 472 |
| Autres ressources : | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Santé, développement et participation des jeunes | | 3 080 000 | 3 080 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 109 928 | 109 928 |
| Développement du jeune enfant | | 5 350 000 | 5 350 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 2 | 0 | 190 771 | 190 771 |
| Accès à l'éducation | | 4 900 000 | 4 900 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 | 3 | 0 | 308 699 | 308 699 |
| Protection de l'enfant | | 4 120 000 | 4 120 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 302 516 | 72 347 | 374 863 |

| Sections/Domains du programme et source de financement | Budget-programme | | Postes ^a | | | | | | | Dépenses de personnel ^b | | | | | | | |
|--|---|-------------------|---------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|------------------------------------|----------|-----------|-----------|------------------------|------------------|------------------|-----------|
| | RO | AR | Total | D2/L7 | D1/L6 | P/L5 | P/L4 | P/L3 | P/L2 | AI | AN | SG | Total | AI | Locaux | Total | |
| | | | | | | | | | | AI | AN | SG | | AI | Locaux | | |
| Activités zonales | | | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 2 | 1 243 769 ^c | 0 | 1 243 769 | |
| Coûts intersectoriels | 2 550 000 | 2 550 000 | 2 550 000 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 2 | 8 | 11 | 354 708 | 633 374 | 988 082 | |
| Total AR | 20 000 000 | 20 000 000 | 20 000 000 | 0 | 0 | 0 | 3 | 1 | 0 | 4 | 6 | 11 | 21 | 1 900 993 | 1 323 119 | 3 224 112 | |
| Total RO & AR | 1 212 000 | 20 000 000 | 21 212 000 | 0 | 0 | 0 | 3 | 2 | 0 | 5 | 7 | 13 | 25 | 2 203 509 | 1 561 075 | 3 764 584 | |
| Budget d'appui | Dépenses de fonctionnement | | 254 382 | | | | | | | | | | | | | | |
| | Dotation en effectifs | | | 0 | 1 | 0 | 2 | 1 | 0 | 4 | 0 | 4 | 8 | 1 449 282 | 267 405 | 1 716 687 | |
| Total général (RO+AR+BA) | | | | 0 | 1 | 0 | 5 | 3 | 0 | 9 | 7 | 17 | 33 | 3 652 791 | 1 828 480 | 5 481 271 | |
| Postes et dépenses de personnel : | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | - Cycle actuel de programmation | | | | | | | | | | 5 | 5 | 7 | 17 | | | |
| | - À la fin du programme proposé (à titre indicatif seulement) | | | | | | | | | | 9 | 7 | 17 | 33 | 3 652 791 | 1 828 480 | 5 481 271 |

^a Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie l'ensemble du programme de pays.

^b À l'exclusion du personnel temporaire et des heures supplémentaires.

^c Financé au titre de l'appel global pour l'Europe du Sud-Est.

RO = ressources ordinaires

AR = autres ressources

AI = administrateur recruté sur le plan international

AN = administrateur recruté sur le plan national

SG = services généraux

BA = budget d'appui

Tableau
Postes et dépenses de personnel dans le budget-programme

Pays : Kosovo
 Programme : 2002-2004

| Sections/Domains du programme et source de financement | Budget-programme | | Postes ^a | | | | | | Dépenses de personnel ^b | | | | | | | |
|--|------------------|-----------|---------------------|----------|----------|----------|----------|----------|------------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------------|----------|----------------|
| | RO | AR | Total | D2/L7 | D1/L6 | P/L5 | P/L4 | P/L3 | P/L2 | AI | AN | SG | Total | AI | Locaux | Total |
| Ressources ordinaires | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Développement du jeune enfant | 74 500 | | 74 500 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Accès à l'éducation | 74 500 | | 74 500 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Santé, développement et participation des jeunes | 74 500 | | 74 500 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Protection de l'enfant | 74 500 | | 74 500 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Coûts intersectoriels | 602 000 | | 602 000 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 448 042 | 0 | 448 042 |
| Total RO | 900 000 | | 900 000 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 448 042 | 0 | 448 042 |
| Autres ressources : | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Développement du jeune enfant | | 2 343 500 | 2 343 500 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 334 090 | 0 | 334 090 |
| Accès à l'éducation | | 6 813 500 | 6 813 500 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 2 | 0 | 3 | 565 787 | 263 577 | 829 364 |
| Santé, développement et participation des jeunes | | 1 543 500 | 1 543 500 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 497 638 | 0 | 497 638 |
| Protection de l'enfant | | 2 543 000 | 2 543 000 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 | 2 | 725 814 | 134 269 | 860 083 |

| Sections/Domains du programme et source de financement | Budget-programme | | | Postes ^a | | | | | | | Dépenses de personnel ^b | | | | | |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|---------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|------------------------------------|----------|-----------|------------------|----------------|------------------|
| | RO | AR | Total | D2/L7 | D1/L6 | P/L5 | P/L4 | P/L3 | P/L2 | AI | AN | SG | Total | AI | Locaux | Total |
| | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Coûts intersectoriels | | 2 576 000 | 2 576 000 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 0 | 3 | 5 | 659 479 | 286 823 | 946 302 |
| Total AR | 16 000 000 | 16 000 000 | 16 000 000 | 0 | 0 | 0 | 4 | 2 | 1 | 7 | 2 | 3 | 12 | 2 782 808 | 684 669 | 3 467 477 |
| Total RO+AR | 900 000 | 16 000 000 | 16 900 000 | 0 | 0 | 1 | 4 | 2 | 1 | 8 | 2 | 3 | 13 | 3 230 850 | 684 669 | 3 915 519 |
| Dotation en effectifs | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total général (RO+AR+BA) | | | | 0 | 0 | 1 | 4 | 2 | 1 | 8 | 2 | 3 | 13 | 3 230 850 | 684 669 | 3 915 519 |
| Postes et dépenses de personnel : | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Cycle actuel de programmation | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - À la fin du programme proposé (à titre indicatif seulement) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | 18 | 1 | 3 | 22 | | | |
| | | | | | | | | | | 8 | 2 | 3 | 13 | 3 230 850 | 684 669 | 3 915 519 |

^a Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie l'ensemble du programme de pays.

^b À l'exclusion du personnel temporaire et des heures supplémentaires.

RO = ressources ordinaires

AR = autres ressources

AI = administrateur recruté sur le plan international

AN = administrateur recruté sur le plan national

SG = services généraux

BA = budget d'appui